



**CFCT92IDF**

Conseil & Formation



# PROGRAMME DE FORMATION INITIALE TAXI FORMULE CONDUITE 3H

SASU

Siret 84540689100018

Agrément N°19002

Déclaration d'activité enregistrée  
sous le numéro 11 92 22 76 492

Dernière mise à jour Mars 2021

# LA FORMATION INITIALE TAXI

## Objectif de la formation

- Préparer les candidats à l'épreuve pratique du Certificat de Capacité Professionnelle de Conducteur de Taxi – CCPCT, examen organisé par la chambre des métiers et de l'artisanat du 92 ou 75 en fonction du département choisi par le stagiaire
- Formation certifiante

## Déroulement de l'examen

L'examen organisé par la Chambre de métiers et de l'artisanat comprend : une épreuve d'admissibilité (portant sur la réglementation du transport public, la sécurité routière, la connaissance du territoire, la gestion, français, anglais.) et une épreuve d'admission (conduite et mise en situation pratique de transport de personne).

L'inscription à l'examen auprès de la Chambre de métiers et de l'artisanat est obligatoire.

## Public concerné

- Toute personne souhaitant exercer la profession de chauffeur de Taxi.

## Situation particulière

- Si vous êtes dans une situation particulière nécessitant un accompagnement spécifique, n'hésitez pas à nous en faire part. Pour toute situation de handicap, nous pourrions envisager la faisabilité ensemble. Notre centre de formation est accessible aux personnes handicapées.

## Pré-requis

### À l'entrée en formation :

- Être titulaire du permis de la catégorie B en cours de validité (hors période probatoire) avec expérience de la conduite.
- Savoir lire et écrit en Français
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire.

### A justifier auprès de la préfecture pour la délivrance du Certificat de Capacité Professionnelle de Conducteur de Taxi après l'admission :

- Être reconnu apte médicalement à la conduite d'un véhicule-taxi
- Détenir une attestation de « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1)
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire.

#### Nul ne peut s'inscrire à l'examen :

*S'il a fait l'objet, dans les dix ans qui précèdent sa demande d'inscription, d'un retrait définitif de sa carte professionnelle en application de l'article L3124-11 du Code des transports.*

*S'il a fait l'objet, dans les cinq ans qui précèdent sa demande, d'une exclusion pour fraude lors d'une session à l'un des examens menant aux professions de transporteur public particulier de personnes en application de l'article L3124-11 du Code des transports*

## Modalités & délai d'accès :

Inscriptions et entrée toute l'année. • Accès aux cours 24h/24, 365j/an.  
• L'accès à la plateforme peut être prolongée sur demande jusqu'à l'obtention de la certification.

- Vous pouvez effectuer une demande d'inscription à une formation CFCT92IDF via :
  - le site [www.cfct92idf.fr](http://www.cfct92idf.fr).
  - par téléphone : 0642520695, du lundi au vendredi de 8h00 à 17H
  - au centre de formation au 1 place Stalingrad 92150 SURESNES
  - par courrier au 1 place Stalingrad 92150 SURESNES

Aucune confirmation ni acompte ne sont nécessaires pour valider vos inscriptions.

Le référent formation vous recontactera afin de programmer une date d'entretien

- Documents à produire afin de constituer votre dossier à l'école et d'effectuer avec vous l'inscription à l'examen auprès de la chambre des métiers : Permis de conduire, justificatif de domicile, une photographie, une pièce d'identité

Délai d'accès : Entrée en formation flexible possible avec un délai à respecter :

- Formation en présentiel : au plus tard 7 jours avant la date de la formation. Un délai de 24h est requis pour procéder à l'ouverture des accès à la plateforme en ligne.

## Validation de bloc de compétence, équivalences

Le chauffeur VTC ayant réussi l'examen VTC de tronc commun T3P organisé par la Chambre des Métiers depuis Mai 2017 bénéficie d'une passerelle. Le stagiaire devra passer deux modules théoriques (F et G) et une épreuve pratique pour pouvoir devenir la profession de chauffeur de Taxi.

## Durée et lieu de la formation

Plusieurs formules et durées :

En présentiel au 1 place Stalingrad 92 150 Suresnes, avec à titre complémentaire un accès offert à la plateforme de formation :

- 3h de conduite avec un véhicule école équipé

## La formule de cette offre de formation comprend :

**3h de conduite avec un véhicule équipé avec à titre complémentaire un accès à la plateforme de formation pendant 120 jours.**

## Tarifs :

### Le tarif de l'offre de formation CONDUITE 3H :

- 250 euros

Le planning de réalisation des heures de conduite sera défini en fonction des disponibilités et des véhicules disponibles.

Nous pouvons également prévoir une formule sur mesure en fonction de vos contraintes personnelles et professionnelles; n'hésitez pas à nous faire part de vos besoins.

### Moyens pédagogiques et techniques de la formation présentielle avec un accès à la plateforme de formation

#### Partie pratique

- Cours en version papier et/ou numérique
- Mise en situation individuelle de réalisation d'une course.
- Cours de conduite
- Véhicules équipés taxi-école avec équipements spéciaux taxis et terminal de paiement électronique suivant l'article R3121-1 du Code des Transports.

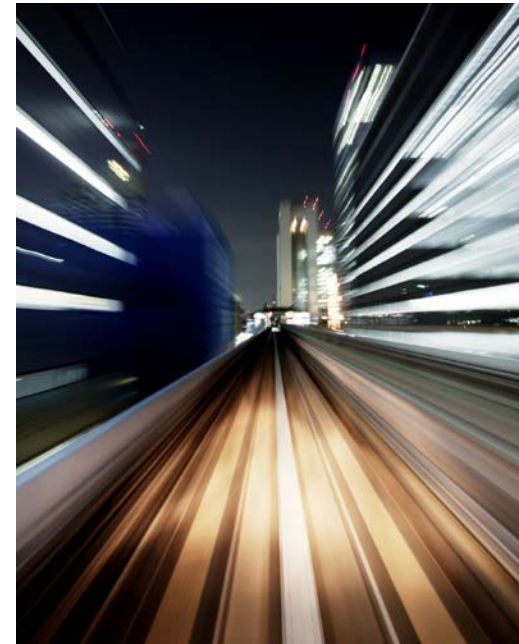
### Modalités d'accompagnement :

- Tutorat asynchrone, et/ou synchrone, correction personnalisée, suivi de la profession

### Modalités d'évaluation :

- Pour la partie pratique – Evaluation lors de la mise en situation individuelle de réalisation d'une course

**Méthodes pédagogiques** : affirmative (exercices, et travaux pratiques), interrogative (inductive, déductive) et active.



## Frais d'inscriptions à l'examen

Les frais d'inscription à l'examen auprès de la chambre des métiers compétentes restent à la charge du stagiaire :

- 206 euros pour l'inscription à l'examen de taxi
- 146 euros pour l'inscription des VTC à l'examen de taxi
- 101 euros en cas de non réussite de l'examen pratique (à chaque nouveau passage dans la limite de 3 passages)

## Prise en charge financière et démarches administratives relatives à la formation

L'école de formation effectuera avec vous toutes les démarches administratives dans le cadre de votre formation.

Nous mettrons en œuvre ensemble tous les moyens disponibles afin d'obtenir notamment la prise en charge financière de votre formation. Sachez que vous pouvez financer votre formation en faisant appel à pole emploi ou en utilisant vos droits CPF. Des facilités de paiements sont également possibles.

## Qualification des Intervenants :

- Formateur justifiant détenir au minimum un titre ou diplôme en gestion au niveau 3 RNCP au minimum.
- Formateur justifiant détenir au minimum un titre ou un diplôme en français et/ou anglais de niveau 4 RNCP au minimum.
- Formateur titulaire du CCP Conducteur de Taxi

## Fin de la formation

Passage de l'épreuve théorique puis pratique : le délai entre l'admission et l'admissibilité est en moyenne de 5 semaines.

Remise d'une attestation de suivi de stage à la fin de la formation.

## Seconde chance

En cas de non réussite de l'examen écrit, les accès à la plateforme initialement de 120 jours seront renouvelés sur demande de votre part. Aucun frais supplémentaire ne vous sera facturé par l'école. Il restera à votre charge uniquement les frais d'inscription auprès de la chambre des métiers. En cas de non réussite de l'examen pratique, Il restera à votre charge les frais d'inscription auprès de la chambre des métiers, les frais de location du véhicule équipé et éventuellement le stage de conduite.

## Suite de parcours et débouchés

Une fois le CCPT obtenu, plusieurs statuts juridiques sont possibles : artisan en achetant une autorisation de stationnement; locataire en tant que travailleur indépendant exploitant un véhicule à un prestataire spécialisé; salarié travaillant pour le compte d'une entreprise de taxis.

Les débouchés se diversifient de plus en plus et certains artisans proposent dorénavant des circuits touristiques ainsi que des services de transport à la demande qu'ils organisent avec les autorités organisatrices de transport, telles que les municipalités ou les transporteurs. Il est également possible de demander le conventionnement auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Certains chauffeurs de taxis se réorientent ensuite vers des carrières de chauffeurs poids lourds, ou encore ambulancier.



## Formation pratique de la conduite

- Conduite, sécurité et respect du code de la route
- Intégrer son véhicule dans la circulation sur les différents types de réseaux et d'environnements routiers (agglomérations denses, routes hors agglomération, voie rapides, autoroutes) ;
- Respecter l'ensemble des règles du code de la route en circulation : signalisation, limitations de vitesse, priorités, usage des voies, croisements, dépassements... ;
- Rechercher visuellement les informations : regarder, percevoir et trier les informations sur les situations de conduite, contrôler dans les rétroviseurs, contrôler des angles morts en vision directe... ;
- Analyser les situations de conduite et prévoir leurs évolutions (détecter les indices utiles,
- Comprendre les intentions des autres usagers ...) ;
- Adapter l'allure aux circonstances (type et état de la route, densité de circulation, conditions météorologiques) ;
- Respecter les distances et marges de sécurité ;
- Respecter les autres usagers et apporter toute la vigilance nécessaire aux usagers vulnérables (piétons, deux-roues) ;
- Appliquer les principes d'éco-conduite.

## Souplesse de la conduite assurant le confort des passagers

- Utiliser de manière souple et rationnelle les commandes du véhicule : – lors des changements d'allure utilisation des freins et de l'accélérateur) – lors des changements de direction (maniement du volant, trajectoire) – lors des changements de vitesse (sauf si boîte de vitesse automatique) .
- Anticiper les situations de conduite et leurs évolutions afin d'éviter les décélérations ou changements de directions brutaux (ajustement de l'allure à l'approche d'un feu tricolore, anticipation des décélérations...)

## Prise en charge et dépose des clients et leurs bagages :

- Respecter la réglementation de l'arrêt et du stationnement ;
- Assurer la sécurité de l'arrêt par le choix de l'emplacement et le cas échéant par la gestion du risque (attirer l'attention des clients sur les véhicules circulant à proximité, utiliser les feux de détresse ...) ;
- Manier correctement et précautionneusement les bagages (savoir porter des charges, charger et décharger sans abîmer les sacs et valises, savoir installer d'éventuels objets fragiles ...) ;

## Compétences spécifiques taxi

- Se faire héler en circulation par des clients dans le cadre de la maraude et s'arrêter en toute sécurité pour les prendre en charge ;
- Le cas échéant (dans la mesure où la réglementation le permet), utilisation des voies réservées à la circulation des véhicules des services réguliers de transports en commun.

## Formation pratique de la conduite

### Relation client

- Avoir une tenue vestimentaire correcte et adaptée à l'activité ainsi qu'une bonne présentation générale ;
- Avoir des attitudes et comportements adaptés (démarche, gestes, expressions, accueil des personnes à mobilité réduite) ;
- Être discret, courtois et respectueux du client.
- Accueil, comportement durant le parcours et prise de congé
- Accueillir le client lors de sa montée dans le véhicule, de façon adaptée à l'activité ;
- Converser durant le parcours si le client le désire en restant neutre et discret ;
- Veiller aux éléments de confort (température de l'habitacle, radio...) ;
- Prendre congé du client lors de l'arrivée au point de destination, de façon adaptée à l'activité.
- Vérification de l'état du véhicule avant et après la prestation
- Veiller au bon état et à la propreté du véhicule.

## Formation pratique de la conduite



### Construction du parcours et accompagnement touristique

- Élaborer un parcours d'un lieu de prise en charge à un lieu de dépose des clients
- Utiliser un GPS (programmation, suivi de l'itinéraire) et utiliser un plan ou une carte routière ;
- Adapter le parcours à d'éventuelles difficultés inattendues (embouteillages, travaux ...).

### Compétences spécifiques taxi

- Construire immédiatement, en réponse à la demande du client pris en charge, l'itinéraire le plus adapté en s'appuyant sur la connaissance du territoire ;
- Connaître et savoir appliquer la réglementation locale de l'exploitation des taxis
- Délivrer d'informations touristiques et pratiques
- Délivrer des informations de base sur les sites et monuments d'intérêt culturel et touristique situés à proximité du lieu de l'épreuve et sur les lieux publics (gares, hôpitaux etc.).





## Nous Contacter



Notre site  
[CFCT 92 IDF](#)



E-mail  
[cfct92idf@gmail.com](mailto:cfct92idf@gmail.com)



Téléphone  
06 42 52 06 95